© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

sous l'emprise du canabis

Par Profil supprimé Postée le 15/07/2012 04:25

> Je vous ai parlé de ma fille qui part de plus en plus à la dérive. Vous me demandez l'âge de ses 3 enfants: 8,6 et 5 ans. Les 2 plus grands sont chez leur père maintenant. Il a la garde exclusive, et la dernière c'est sa grand-mère qui se l'est accaparée.son fils demande la garde, et avec l'aide de sa mère il l'aura bien sûr. Mais en attendant c'est de sa faute tout cela. C'est lui qui lui a fait connaître cette saleté, il a fait de la prison,et finalement il est parti en laissant la maison dévastée par ses chiens, et finalement c'est lui qui gagne car quand on va rendre cette maison, les propriétaires vont surement porter plainte et c'est ma fille qui va trinquer, vu qu'elle est à son nom. Ma fille va de maison en maison...elle vit au crochet des autres (n'ayant plus aucune allocation)je ne sais jamais ou elle est. Son loyer n'est plus payé depuis 3 mois, l'eau lui a été coupée.... enfin les dettes s'accumulent. Je pense que je vais taper un grand coup dans la mare, plûtot dans l'océan de tous ces tracas. Je vais commencer par vider cette maison qui ne lui sert à rien puisqu'elle n'y vit jamais. la prendre avec moi pour l'instant pour la faire soigner (les enfants sont à l'abri. lui faire faire un dossier de surendettement pour la partie financière car je ne peux plus suivre.... je travaille pour ses dettes et j'en ai ras le bol.... elle ne fait rien pour s'en sortir et c'est sur mes épaules que tout retombe. J'ai ma vie privée moi aussi (veuve je suis en pacs avec une personne charmante qui vit cela sans jamais me reprocher quoi que ce soit)et je n'ai pas envie de foutre ma vie en l'air aussi... C'est dur de dire cela mais moi aussi j'ai eu ma dose de malheur et j'ai mis du temps avant de repartir (je me suis retrouvée veuve à 38 ans avec mes 2 filles 15 et 16 ans.Je veux sauver ma fille et je ferai tout pour elle dans la limite de mes possibilités. Quand elle sera prêt de moi, je pourrai la prendre en main plus facilement car étant à 200 kms,ce n'est pas facile de résoudre ses problèmes quotidiens.Je pense que c'est la meilleure solution pour elle, pour moi et pour les enfants. Qu'en pensez-vous? Merci de votre réponse.

Mise en ligne le 17/07/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi et votre inquiétude. Toutefois, nous pensons que ce n'est pas à vous de "gérer" le fait qu'elle ait démissionné de ses responsabilités. Ce n'est pas à vous non plus de solutionner ses dettes. Nous avons conscience que cela est difficile à faire en tant que mère mais il faut que votre fille soit mise devant ses responsabilités. Vous ne pouvez pas tout le temps être derrière elle et faire les choses à sa place. C'est une bonne chose que les enfants soient à l'abri. Votre fille peut porter plainte pour la dégradation du logement par les chiens de son ex concubin afin qu'il assume également ses responsabilités. Comme vous le dites bien, vos moyens sont limités et vous pouvez l'aider bien sûr mais dans le respect de vos moyens et de vos propres limites.

Nous savons qu'il est très difficile pour l'entourage de vivre au côté d'une personne ayant un problème de dépendance car on se sent souvent impuissant à aider l'autre, d'autant plus si celui ci ne se reconnaît pas en difficulté ou est dans le déni. Aussi nous vous invitons à prendre contact avec l'un de nos écoutant au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7 de 8h à 2h), afin de pouvoir échanger ensemble de cette situation compliquée.Nous pourrons également vous donner l'adresse de centres au plus près de votre domicile où des professionnels sauront vous accompagner, vous conseiller et vous soutenir face à tout cela.

Bien à vous.